#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Présents : Bernard FARGEAS - Catherine MOLLIEX - Jean Louis MOCELLIN- Thierry BRUNIER -

Magalie EMPEREUR GEOFFROY – Claude DAVID

Président de séance : Bernard FARGEAS Secrétaire de séance : Claude DAVID

### DELIBERATION 2022-09 TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente le produit de l'imposition attendue en 2022 avec les taux existants :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2022	TAUX 2022	PRODUIT ATTENDU
Foncier Bâti	781 500	24.23%	189 357 €
Foncier Non Bâti	7 500	84.65%	6 349 €
TOTAL			195 706 €

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2022-10 COMPTE DE GESTION 2021,

Le Compte de gestion établi par le Trésorier reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2021.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Prévu (BP + BS + DM)	Réalisé	% de crédits consommés				
Dépenses d'investissement :	717 088.71€	407 454.49€	57%				
Recettes d'investissement :	717 088.71€	107 150.81€	15%				
Résultat d'investissement de l'exercice : -300	303.68 €						
Déficit reporté N-1 : -9 315.99 €							
Résultat d'investissement cumulé : -309 619.6	57 €						
Dépenses de fonctionnement :	1 231 862.72€	525 861.67€	43%				
Recettes de fonctionnement :	1 231 862.72€	790 998.26€	64%				
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 2	265 234.79 €	1					
Excédent reporté N-1 : 492 328.71 €							
Par affectée à l'investissement, exercice 2021 : 9 315.99 €							
Résultat de fonctionnement cumulé : 748 247	7.51 €						
Résultat global de clôture : 438 627.84 €							

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2022-11 COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Compte Administratif établi par l'ordonnateur reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la aestion des finances de la Commune de l'exercice 2021. Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

Dépenses d'investissement : 407 454.49€

Recettes d'investissement : 107 150.81€

Dépenses de fonctionnement : 525 861.67€

Recettes de fonctionnement : 790 998.26€

Résultat global de clôture : 438 627.84 €

Le Conseil municipal Approuve le Compte Administratif 2021 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

#### **DELIBERATION 2022-12** AFFECTATION DU RESULTAT 2021

\*\*\*\*\*

Considérant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 748 247.51€ € et un besoin de financement en investissement de 309 619.67€; Le Maire propose au Conseil l'affectation du résultat suivante :

			DEPENSES	RECETTES		RESULTAT 2021
DEALICATIONS 1411/2014 APAIN 40 C 407 450 04 C 200 200 200 CO		FONCTIONNEMENT	525 763.47 €	790 998.26€	Γ	265 234.79 €
REALISATIONS   INVESTISSEMENT   407 454.49 €   107 150.81 €   - 300 303.68 €	REALISATIONS	INVESTISSEMENT	407 454.49€	107 150.81 €	-	300 303.68 €
TOTAL 933 217.96 € 898 149.07 € - 35 068.89 €		TOTAL	933 217.96 €	898 149.07 €	-	35 068.89€

RESULTAT A LA CLOTURE 2020		PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT : de 2020 sur 2021
492 328.71€	Γ	9 315.99 €
-9 315.99€		
483 012.72 €		9 315.99 €

CTE A EMENT :	RESULTAT A LA CLOTURE 2021
315.99€	748 247.51 €
	-309 619.67 €
315.99€	438 627.84 €

DEPORT OF DEPORT ON CONCTIONING MENT	-	438 627 84 €
REPORT SUR BP REPORT EN FONCTIONNEMENT	- €	436 627.64 €
2022 REPORT EN INVESTISSEMENT	309 619.67 €	- €

\*\*\*\*\*

#### **DELIBERATION 2022-13 BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit:

- 1 186 677.84 € en fonctionnement
- 2 062 259.51 € en investissement

\*\*\*\*

#### **DELIBERATION 2022-14** SUBVENTION AU FESTIVAL DECAPADIOT

Pour rappel, l'association Décapadiot travaille sur l'organisation d'un festival de musique en Maurienne. Après une première édition en 2019, le festival se déroulera de nouveau le 24 juin et 25 juin 2022 sur la commune de Val d'Arc au sein du stade Rochette.

Le conseil municipal accorde une aide financière de 500€ pour l'édition du festival Décapadiot 2022.

#### **DELIBERATION 2022-15** AIDE FINANCIERE POUR LE PLAN D'EAU DES HURTIERES

Considérant que le plan d'eau des Hurtières est un atout pour la promotion des gites communaux l'été et pour les habitants ; Il est proposé de renouveler l'attribution d'une aide financière de 500 € à la Commune de Saint-Alban-des-Hurtières.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2022-16 ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. DAMEVIN

Dans le cadre de l'aménagement du chemin du Four, Il convient d'acquérir le terrain nécessaire à la réalisation des travaux par une entreprise paysagère. M.DAMEVIN Jean-Pierre, étant propriétaire d'un terrain situé sur le tracé dudit chemin, il convient d'établir un échange avec une portion de terrain communal de superficie équivalente dans le même secteur. Les négociations ont permis d'aboutir à la proposition d'échange suivante :

#### Partie cédée par la commune de MONTSAPEY à M.DAMEVIN Jean-Pierre :

• Parcelle B 2667 – Superficie mesurée : 2m²

#### Partie cédée par M.DAMEVIN Jean-Pierre à la commune de MONTSAPEY :

• Parcelle B 2666 – Superficie mesurée : 2m²

### DELIBERATION 2022-17 ECHANGE DE TERRAIN AVEC MRS VIZZINI/VILLEMERMET

\*\*\*\*\*

#### Partie cédée par la commune de MONTSAPEY à la copropriété (Mrs VIZZNI/VILLERMET) :

- Parcelle B 2670 Superficie mesurée : 15m²
- Parcelle B 2672 Superficie mesurée : 2m²

#### Partie cédée par la copropriété (Mrs VIZZNI/VILLERMET) à la commune de MONTSAPEY :

• Parcelle B 2669 – Superficie mesurée : 3m²

### DELIBERATION 2022-18 ACHAT DE TERRAIN A MME. ET M. FALCOZ

Au titre de l'acquisition communale, Monsieur le Maire propose l'achat de parcelles de terrain appartenant à Mme et Mr FALCOZ Colette et Georges. Elles se situent dans la continuité d'autres parcelles appartenant à la commune.

			Surface en
Section	N°	Lieu-dit	ha
Α	1275	Les Combes	0,0715
Α	1276	Les Combes	0,2520
Α	1277	Les Combes	0,1785
Α	1278	Les Combes	0,0120
Α	1279	Les Combes	0,0835
Α	1280	Les Combes	0,0064
Α	1282	Les Combes	0,0062
Α	1283	Les Combes	0,0028
Α	1286	Les Combes	0,0113
Α	1288	Les Combes	0,0705
Α	1426	Les Combes	1,0825
Α	1427	Les Combes	4,5292
Surface totale			6,3064

Considérant la nécessité de régulariser la situation, le Conseil Municipal autorise le maire à engager les démarches nécessaires pour acquérir ces parcelles au prix total de 16 500€.

### DELIBERATION 2022-19 ACHAT DE TERRAIN A M. BOERO

Dans le cadre du projet de création d'un parking au lieu-dit Le Mollard, Monsieur le Maire propose l'achat de parcelle de terrain appartenant à M. Michel BOERO:

• B 1643

Cette parcelle occupe une surface totale de 85 m² localisées au Mollard

Considérant la nécessité de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les démarches nécessaires pour acquérir cette parcelle pour un coût de 2500 euros.

\*\*\*\*\*

# DELIBERATION 2022-20 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS « AVENIR MONTAGNES INVESTISSEMENT » POUR LE CHEMIN DU FOUR

Considérant la nécessité de réfection du chemin du Four. Le montant des travaux est estimé à 149 000€ HT. La Commune souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds « Avenir Montagnes investissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de déposer des dossiers de demande de subvention et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION 2022-21 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le commune souhaite instituer selon certaines modalités l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants : Adjoints administratifs, Rédacteurs, Secrétaires de mairie, Agents de maitrise, Adjoints techniques.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Par ailleurs, la compensation des heures supplémentaires peut aussi être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. Une même heure supplémentaire ne peut toutefois donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation. Pour le paiement comme pour la récupération, une heure supplémentaire réalisée de nuit, est majorée de 100 %. Une heure supplémentaire réalisée un dimanche ou jour férié est majorée de 66 %.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION 2022-22 RECOURS A L'EMPRUNT**

**Vu** les articles L. 2122-29, L2122-21 et L2122-22 du C.G.C.T stipulant que le recours à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante pour l'ensemble des collectivités locales et de leurs établissements publics. Le maire peut procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

D'importants travaux sont au programme pour les années à venir et en particulier :

- La réfection du chemin du Four
- La rénovation du chalet du Tour
- La rénovation du chalet des Rouelles
- La réfection du pont de Beau-Mollard
- La création d'une aire de stationnement au Mollard
- La création d'une piste forestière à Bois Banni et la réfection de la piste du Chenalet
- La mise aux normes du réseau d'eau potable

Un emprunt s'avère nécessaire pour financer ces lourds investissements. En ce début d'année 2022, les taux sont exceptionnellement bas.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités parmi lesquels le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal a décidé de retenir l'offre du Crédit Mutuel des 4 Vallées, aux conditions suivantes :

Montant	1 000 000€
Durée	20 ans
Taux	1.05 % fixe sur 20 ans
Disponibilité des fonds	Au plus tard le 30/09/2022
Frais de dossier	0.10% du montant autorisé, soit 1000€ à la signature du contrat
Remboursement Trimestrialités constantes en capital et intérêts	13 874.74€
Remboursement anticipé	Possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2022-23 CCAS - COMPTE DE GESTION 2021

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Prévu (BP + BS + DM)	Réalisé	% de crédits consommés
Dépenses de fonctionnement :	3 990.00 €	280.00€	7%
Recettes de fonctionnement :	3 990.00 €	3 150.00 €	79%
Résultat de fonctionnement de l'exercice :		2 870.00€	
Excédent reporté N-1 :		2 290.15 €	
Résultat de fonctionnement cumulé :		5 160.15€	

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2022-25 CCAS – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2021		RESULTAT A LA CLOTURE 2020		RESULTAT A LA CLOTURE 2021
	FONCTIONNEMENT	280.00€	3 150.00 €	2 870.00 €	+	2 290.15 €	=	5 160.15€
REALISATIONS	INVESTISSEMENT			- €	+	0.00€	=	0.00€
	TOTAL	280.00€	3 150.00 €	2 870.00 €	+	2 290.15 €	=	5 160.15€
			5.450.45.6					
REPORT sur BP 2022	REPORT EN FONCTIONNEMENT	- €	5 160.15 €					
THE OTT SUI DI 2022	REPORT EN INVESTISSEMENT	0.00€	- €					

#### DELIBERATION 2022-27 CCAS - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2022 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT						
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 160,15	3 000,00				
	+		•				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)				
S	REPORTE (2)	0,00	5 160,15				
	-	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 160,15	8 160,15				

\*\*\*\*\*\*
DELIBERATION 2022-26

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite au départ de M. Fabien Simon et considérant la nécessité de recruter un agent de maitrise principal, il est ainsi proposé la suppression d'un poste d'adjoint technique à 35H et la création d'un poste d'agent de maitrise principal à 35H.

\*\*\*\*\*

# DELIBERATION 2022-28 DEMANDE DE SUBVENTION AU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DE MAURIENNE POUR LE CHALET DE MARMOTTES NOIRES

Le maire expose la nécessité d'installation de sanitaires au Chalet d'alpage de Marmottes Noires. Le montant des travaux est estimé à 35 000€ HT. Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Plan Pastoral Territorial (PPT) de Maurienne.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2022-29 REVALORISATION DES MONTANTS MAXIMA DE L'IFSE

Monsieur le Maire propose de revaloriser les montants maxima annuels correspondants comme suit :

Groupes	oupes Emplois concernés Montants annuels maximum de l'IFSE  Agents non logés		Montants annuels maximum du CIA Agents non logés
Groupe 1	SECRETAIRE DE MAIRIE	9 700 €	800 €
Groupe 1	AGENT DE MAÎTRISE	11 340 €	1 260 €
	Adjoints techniqu		
Groupe 1	ADJOINTS TECHNIQUES	7 000 €	800 €

\*\*\*\*\*

# DELIBERATION 2022-30 REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU MOLLARD

Le remboursement anticipé du prêt Crédit Agricole contracté en 2006 sur 20 ans au taux de 3.85 % est proposé. Le montant de l'indemnité financière serait de 8176.24€ à ajouter aux 132 731.12€ de capital restant dû.

Les raisons de ce remboursement sont multiples :

- Il s'agit d'un emprunt dont le taux est largement supérieur aux taux actuels, L'annuité économisée est environ de 34 120€ ce qui permettrait, le cas échéant, de dégager une capacité d'endettement correspondant à ce montant,
- Le montant total des intérêts restant à régler, économisés par le présent remboursement est de 11 112€.

Il est donc proposé d'autoriser le maire :

- A rembourser par anticipation le capital restant dû de l'emprunt N° 0000024369501
- A verser, le cas échéant, au prêteur les indemnités correspondantes

#### \*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2022-31 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHALET DES ROUELLES

Il est nécessaire de réhabiliter le Chalet d'alpage des Rouelles. Le montant des travaux est estimé à 99 000€ HT. La Commune de Montsapey souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du programme LEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) et du Conseil Savoie Mont-Blanc)

Le Conseil Municipal approuve le projet global de réhabilitation du chalet communal pour un usage agricole et la réalisation de travaux pour faciliter l'implantation d'agriculteurs la commune : partie habitation et parties techniques : traite, laboratoire de transformation, cave de stockage, chambre froide, magasin de vente directe.

Le conseil approuve le plan de financement prévisionnel pour 99000 € de dépenses avec un autofinancement de 40 % et un taux d'aide publique de 60 % répartie entre les fonds FEADER à hauteur de 48 %, et un cofinanceur national extérieur à hauteur de 12 %.

\*

#### **Questions diverses:**

- Analyse des fuites d'eau sur le réseau d'eau potable. Demande d'autorisation au président du SIAEP.
- Arrêté d'Obligation d'évacuation des déchets. Certains administrés laissent leurs déchets à l'abandon sur leur propriété qui se dissipe dans la nature. Il convient de prévenir les auteurs pour qu'ils respectent les conditions de salubrité.
- MOE chemin du four : A. Lazareff suivra le chantier du chemin du four. Depuis la consultation des entreprises jusqu'à la réception des travaux. Il faudra intégrer le dossier DCE complet pour l'appel d'offres.
- Achat d'un broyeur : à moteur thermique, sur attelage à environ 2000€. Pour des branches de 70-80cm de diamètre. Il sera disponible pour les administrés moyennement un contrat de location avec une caution.